

N° 05 – AVRIL 2023

INFORMATIONS STATISTIQUES

TROUBLES PSYCHIQUES PARMIS LES JEUNES EN 2020 ET 2021 DANS LE CANTON DE GENÈVE

Entre 2020 et 2021, le nombre de cas d'hospitalisation pour *troubles psychiques*¹ parmi les 10 à 24 ans connaît une hausse sans précédent de 27 %. Ce mouvement fait suite à une augmentation de 16 % entre la période pré-pandémique (moyenne 2017-2019) et le début de la pandémie, en 2020.

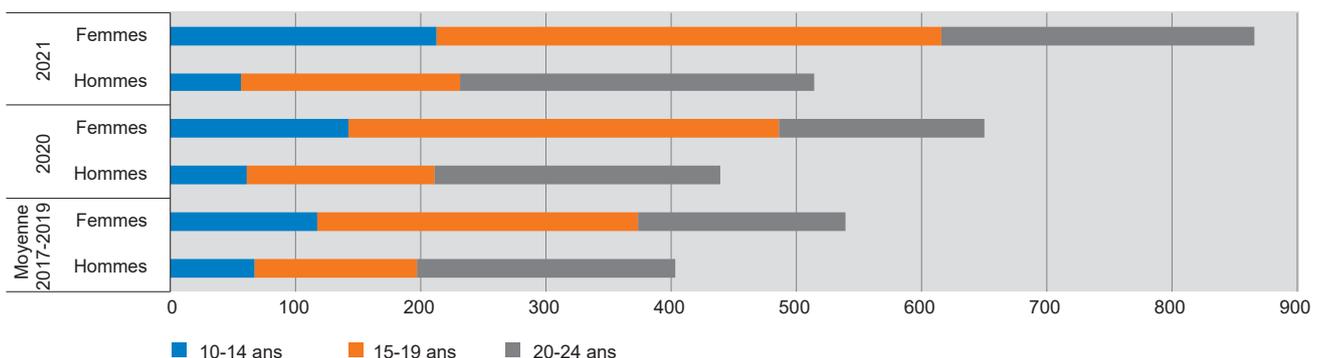
Cette évolution se différencie largement selon le sexe. En 2021, on compte 513 cas d'hospitalisation parmi les hommes et 866 parmi les femmes. Comparé au nombre moyen de cas 2017-2019, cela représente une hausse de 27 % pour les premiers et de 61 % pour les secondes.

Dès 2020, les troubles psychiques deviennent la première cause d'hospitalisation parmi les 10 à 24 ans. En 2021, les 1 379 cas d'hospitalisation pour troubles psychiques correspondent à 24 % de l'ensemble des causes d'hospitalisation de ce groupe d'âges, contre 7 % pour la population de 25 ans ou plus.

Jusqu'à 2019, la première cause d'hospitalisation pour les 10-24 ans était les *lésions traumatiques* (20 % de l'ensemble des cas, en moyenne 2017-2019), devant les *troubles psychiques* (18 %). En troisième position, on trouvait les *maladies du système ostéo-articulaire ou des muscles* (10 %).

Cas d'hospitalisation en raison de troubles psychiques des patients âgés de 10 à 24 ans, selon le sexe, en moyenne 2017-2019, 2020 et 2021 (1)

Canton de Genève



(1) Diagnostic principal appartenant au chapitre « 5 - Troubles mentaux et du comportement » de la CIM-10.

Source : OCSTAT / OFS – Statistique médicale des hôpitaux

¹ Cas d'hospitalisation dans les hôpitaux et cliniques privées du canton de Genève dont le diagnostic principal appartient au chapitre « 5 - Troubles mentaux et du comportement » de la Classification internationale des maladies, 10^e révision (CIM-10). Voir aussi Sources et méthodologie.

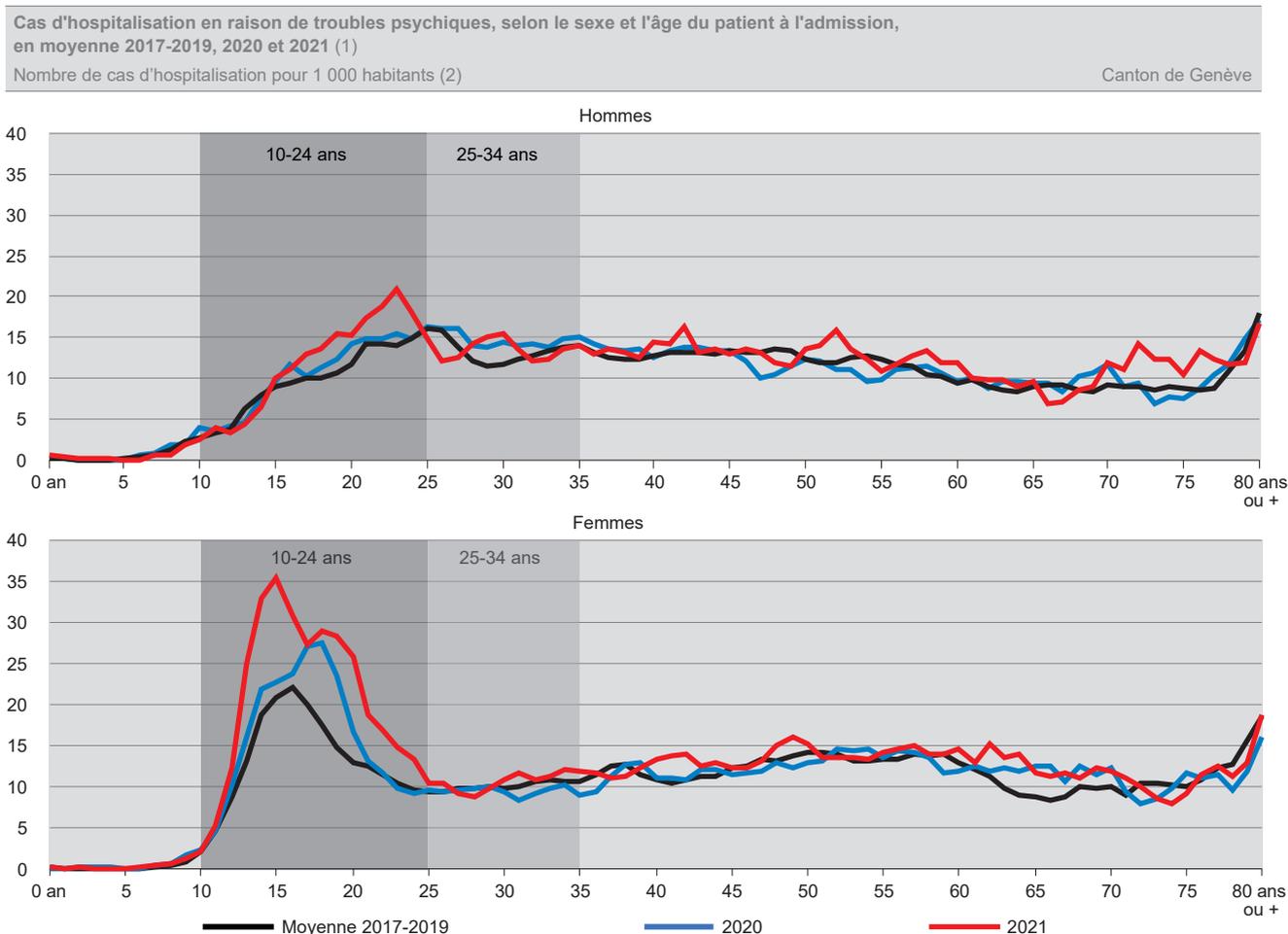
NOMBRE DE CAS D'HOSPITALISATION PAR HABITANT POUR TROUBLES PSYCHIQUES

Avant le début de la pandémie de Covid-19, le taux d'hospitalisation des femmes âgées de 10 à 24 ans pour cause de *troubles psychiques* s'élevait à 13 cas pour 1 000 parmi les femmes, contre 10 cas pour 1 000 parmi les hommes du même âge (moyenne 2017-2019). Ce taux connaît ensuite une forte progression et l'écart entre les sexes se creuse : en 2021, il atteint 21 cas pour 1 000 parmi les femmes et 12 cas pour 1 000 parmi les hommes.

Pour le groupe d'âges des 25-34 ans, le taux d'hospitalisation pour troubles psychiques est en revanche plus élevé parmi les hommes, que ce soit avant ou après la survenance de la pandémie. Entre 2017 et 2019, il est en moyenne de 13 cas pour 1 000 parmi les hommes, contre 10 cas pour 1 000 parmi les femmes ; en 2021, on passe respectivement à 13 cas pour 1 000 contre 11 cas pour 1 000.

Pour les âges au-delà de 34 ans, le taux est globalement similaire pour les hommes et les femmes et il ne s'est pas modifié entre 2017-19 et 2021.

Ce constat met en évidence une plus grande vulnérabilité des jeunes, qui peut s'expliquer par les défis de leur phase de vie : conclure une formation et/ou commencer la vie professionnelle, prendre de l'autonomie par rapport à sa famille, développer des relations avec les pairs².



(1) Diagnostic principal appartenant au chapitre « 5 - Troubles mentaux et du comportement » de la CIM-10.

(2) Moyennes mobiles sur trois ans d'âge jusqu'à 79 ans.

Source : OCSTAT / OFS – Statistique médicale des hôpitaux et STATPOP

² Manuel Tettamanti, Cédric Devillé, Carole Kapp, Marco Armando Logos Curtis (2021), « Impact de la pandémie de Covid-19 sur les troubles psychiques des adolescents et jeunes adultes », Revue médicale Suisse 17 : 1593-6.

Principaux groupes de diagnostics des troubles psychiques

- *Troubles de l'humeur (affectifs)* : troubles et épisodes dépressifs, etc.
- *Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants*.
- *Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes* : troubles de l'adaptation, état de stress, troubles anxieux, etc.
- *Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psychoactives* : intoxication, dépendance, utilisation nocive de substances psychoactives (alcool, cannabis, cocaïne), etc.
- *Autres troubles* : troubles de la personnalité, troubles alimentaires, retard mental, etc.

PRINCIPAUX TROUBLES PSYCHIQUES PARMIS LES HOSPITALISATIONS DES 10-24 ANS

En 2021, parmi les femmes âgées de 10 à 24 ans, les *troubles de l'humeur* sont le groupe de diagnostics le plus fréquent : ils causent 48 % des cas d'hospitalisation. Le groupe *autres troubles* suit avec 34 % et les *troubles névrotiques* en groupent 11 %. La *schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants* concerne 6 % des cas et les *troubles liés à une dépendance à des substances psychoactives* les 1 % restant.

La part de cas d'hospitalisation dus à des *troubles de l'humeur* diminue avec l'âge : elle est de 67 % parmi les filles âgées de 10-14 ans et de 32 % pour les 20-24 ans. En revanche, avec l'âge, les parts de cas d'hospitalisation dus à la *schizophrénie* augmentent, passant de 1 % parmi les 10-14 ans à 9 % parmi les 20-24 ans.

Parmi les hommes âgés de 10 à 24 ans, la répartition est différente. La *schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants* est la principale cause avec 31 % des cas d'hospitalisation. Les *autres troubles* en représentent 26 % et les *troubles de l'humeur* 22 %. Viennent ensuite les *troubles névrotiques* (14 %) et les *troubles liés à une dépendance à des substances psychoactives* (6 %). La variation la plus importante au fil de l'âge concerne le groupe de diagnostics *schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants* : la part de cas d'hospitalisation dus à ces diagnostics passe de 5 % parmi les 10-14 ans à 40 % parmi les 20-24 ans.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX GROUPES DE DIAGNOSTICS

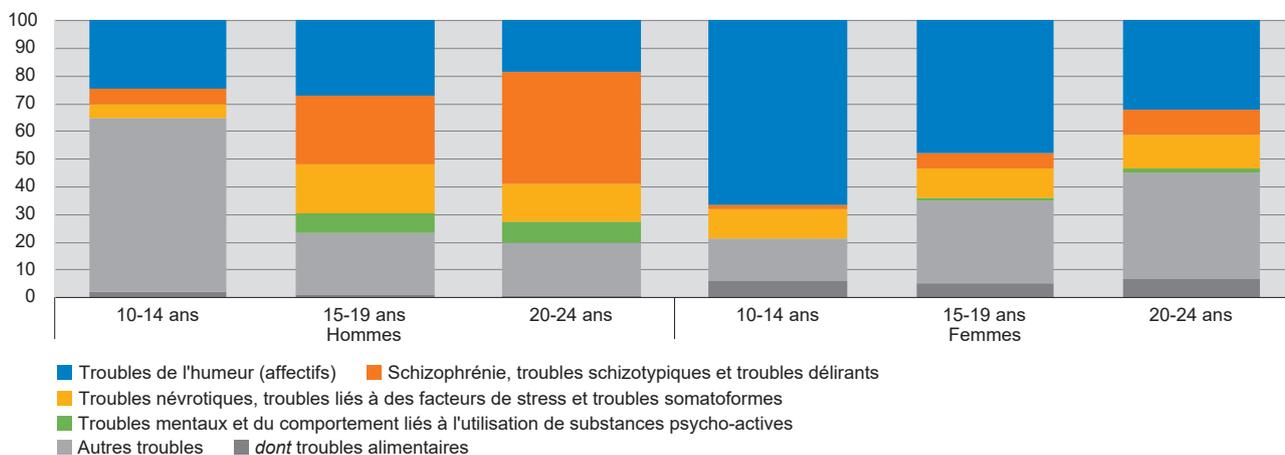
Parmi les femmes, les *troubles de l'humeur (affectifs)* sont ceux qui ont le plus fortement augmenté : passant d'une moyenne de 203 cas entre 2017 et 2019 à 417 en 2021, ils ont plus que doublé. Parmi les hommes, la plus forte hausse concerne les cas d'hospitalisation pour *schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants* : entre la période 2017-19 et 2021, leur nombre passe de 109 à 160 (+ 47 %).

Bien que moins nombreuses, les hospitalisations liées à l'*utilisation de substances psychoactives* sont les seules à augmenter en 2020 (62 cas pour les deux sexes) puis à diminuer en 2021 (40 cas), revenant en dessous de leur niveau pré-pandémique (48 cas en moyenne 2017-19).

Répartition des cas d'hospitalisation en raison de troubles psychiques des patients âgés de 10 à 24 ans, selon le sexe et les principaux groupes de diagnostics, en 2021 (1)

En %

Canton de Genève



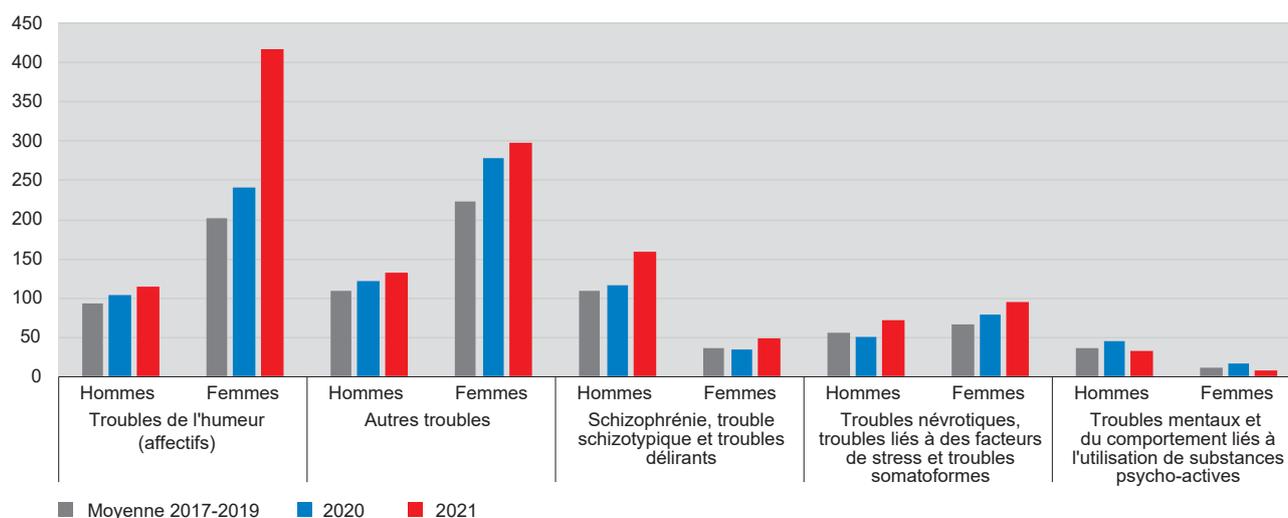
(1) Diagnostic principal appartenant au chapitre « 5 - Troubles mentaux et du comportement » de la CIM-10.

Source : OCSTAT / OFS – Statistique médicale des hôpitaux

Cas d'hospitalisation en raison de troubles psychiques des patients âgés de 10 à 24 ans, selon le groupe de diagnostics et le sexe, en moyenne 2017-19, 2020 et 2021 (1)

Nombre de cas

Canton de Genève



(1) Diagnostic principal appartenant au chapitre « 5 - Troubles mentaux et du comportement » de la CIM-10.

Source : OCSTAT / OFS – Statistique médicale des hôpitaux

PATIENTS AMBULATOIRES POUR PRESTATIONS PSYCHIATRIQUES EN MILIEU HOSPITALIER

Le nombre de patients ambulatoires en milieu hospitalier âgés de 10 à 24 ans ayant bénéficié de prestations psychiatriques³ a augmenté de 22 % entre 2017-19 et 2021.

Comme pour les hospitalisations, les évolutions sont très différentes entre les hommes et les femmes. Le nombre d'hommes âgés de 10 à 24 ans est resté stable (1 199 personnes en moyenne 2017-19 et 1 191 en 2021).

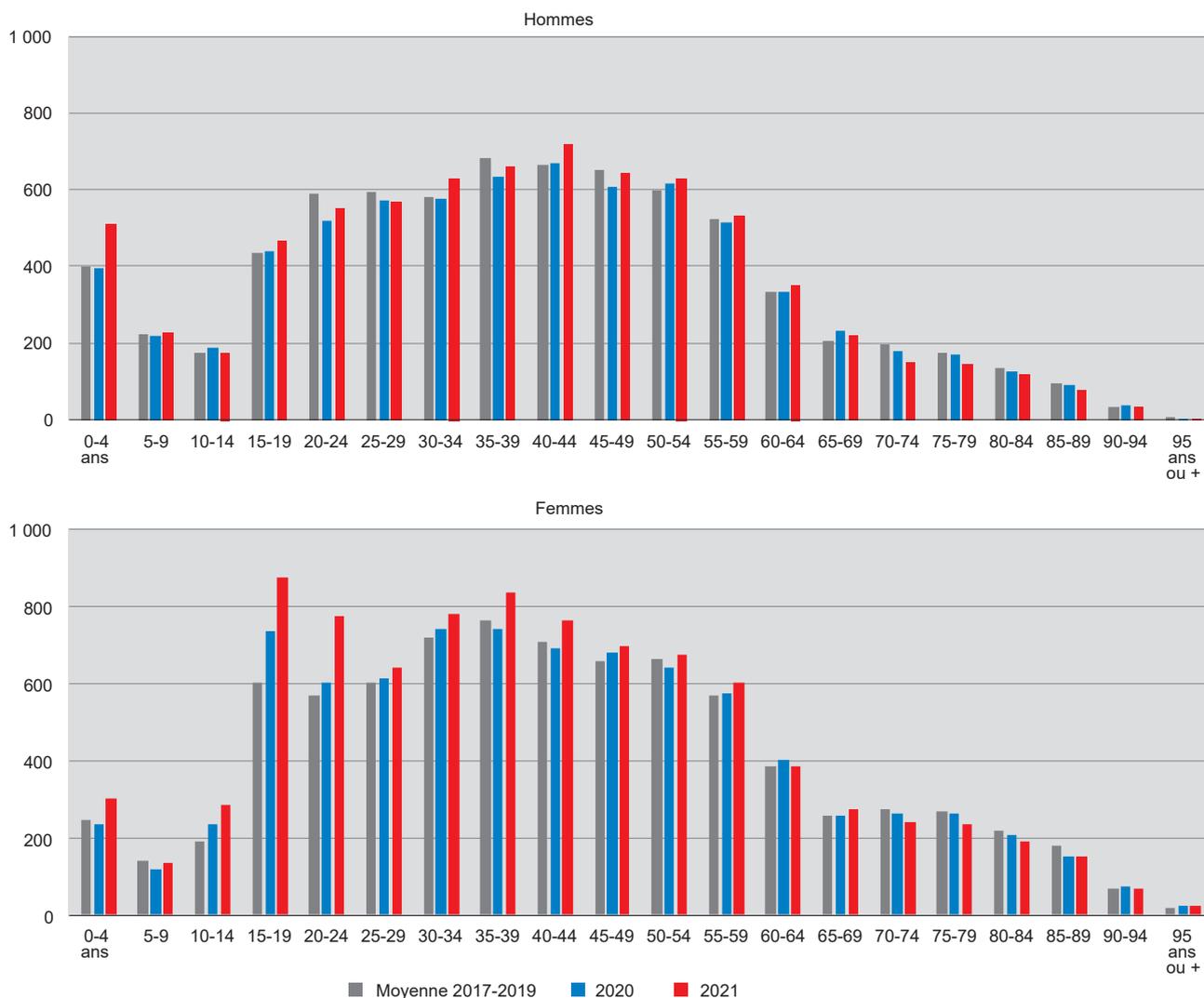
En revanche, pour les femmes de 10 à 24 ans, entre 2017-19 et 2021, la hausse est de 42 %. En chiffres absolus, ce sont 1 935 femmes qui ont eu recours à au moins une prestation psychiatrique ambulatoire en milieu hospitalier en 2021 (+ 573 par rapport à la moyenne 2017-19). L'augmentation a été plus marquée entre 2020 et 2021(+ 23 %) qu'entre 2017-19 et 2020 (+ 15 %). Cela s'explique statistiquement par le fait que les femmes de 20 à 24 ans ont enregistré une légère progression entre 2017-19 et 2020 (+ 6 %), mais une forte croissance entre 2020 et 2021 (+ 28 %), alors que, pour les 10-14 ans et les 15-19 ans, la hausse a été similaire au cours des deux périodes.

³ Personnes ayant bénéficié d'au moins une prestation ambulatoire en milieu hospitalier facturée selon le chapitre « psychiatrie » du tarif TARMED (voir <https://www.tarmed-browser.ch/fr/chapitres>).

Patients ambulatoires en milieu hospitalier pour prestations psychiatriques, selon le sexe, en moyenne 2017-2019, 2020 et 2021

Nombre de personnes (1)

Canton de Genève



(1) Personnes ayant bénéficié d'au moins une prestation ambulatoire en milieu hospitalier facturée selon le chapitre « psychiatrie » du tarif TARMED.

Source : OCSTAT / OFS – Statistique des patients ambulatoires des hôpitaux

SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Dans la présente analyse, nous déclinons au niveau cantonal quelques-uns des résultats diffusés, en décembre 2022, par l'OFS dans l'étude « [Traitements pour troubles psychiques chez les jeunes en 2020 et 2021](#) ». Cette étude montrait comment les jeunes Suisses ont été particulièrement touchés par le stress associé à la pandémie de Covid-19 et à ses conséquences.

Les données relatives aux cas d'hospitalisation proviennent de la *statistique médicale des hôpitaux* (MS), établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) est responsable du relevé pour le canton de Genève. Les établissements entrant dans le champ de la statistique à Genève sont, d'une part, les établissements publics médicaux (EPM) - composés des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG-soins aigus, HUG-soins psychiatriques, HUG-soins subaigus et continus) et des cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana - et, d'autre part, les cliniques privées et les maisons de naissance. Seuls les séjours des patients qui reçoivent des soins intra-muros (durée d'hospitalisation de plus de 24 heures) sont recensés. Un séjour hospitalier correspond à un cas d'hospitalisation. Une personne hospitalisée à plusieurs reprises est comptabilisée comme autant de cas hospitaliers. Dans cette analyse ne sont pris en considération que les cas avec sortie lors de l'année sous revue.

Les données relatives aux patients du secteur ambulatoire hospitalier proviennent de la *statistique des patients ambulatoires des hôpitaux* (PSA) réalisée par l'OFS depuis 2016. Ces données portent sur l'ensemble des prestations ambulatoires facturées par les hôpitaux, les cliniques privées et les maisons de naissance. Les traitements sont considérés comme ambulatoires s'ils remplissent les conditions suivantes : une durée inférieure à 24 heures, pas d'occupation de lit de nuit, pas de transfert vers un autre hôpital et pas de décès du patient.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information dans le domaine de la santé peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCSTAT :
Santé de la population (https://statistique.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=14_01)
Système de santé (https://statistique.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=14_02)